



## Svp une reponse je suis a bout

Par **Nadeje11**, le **29/07/2017** à **14:56**

Bonjour,

J'espère que vous pourriez m'apporter des réponse que je nai jamais eu

Je vous explique mon cas , suite au décès de mon papa voila que 3 ans apres " nous avions enfin pu toucher a nos droit" ma mere qui sest elle même occupée de tout a pu avoir son capital deces 1 mois apres la demande. Elle a donc fait une demande pour mes 2 freres et moi ( jen ai 6) gros pb de papier avec lagence il manquait apparament tout le temps des document... depuis mars jattend mon capital deces. Au final japprend donc que ma mere a dit que nous etions scolarisé ce qui nest pas du tout NOTRE cas.

Ma premiere question est a elle fait ca pour percevoir plus de capital décès ???? Et nous dans tout ca vu que lon touchera " une rente education qui nest de je ne sais combien je suis sans activite depuis plus d'un an (jai 22 ans ) cette rente education que jattend depuis belle lurette sachant en plus que je nai aucun revenu aucun argent pour moi je ne men sors plus lla seul personne qui etait la etait mon papa ( je sors dune depression) je me demande si je vaisrecevoir cette rente si il ne vont pas s'apercevoir que nous ne somme pas scolarise en plus ddepuis que ma mere a perçu sont capital elle nnapel meme plus pro btp pour savoir ou sa en est pour nous

Elle sen fiche totalement vu quel a ce quelle voulait.

Cest pas juste sa matriste car personne sentraide dans cette famille ccest chacun pour soit. Je voudrais aussi savoir si jamais je travail ou fait une formation ne vont ils pas sen appercevoir?

Merci

Par **amajuris**, le **29/07/2017** à **15:33**

bonjour,

votre message n'est pas très compréhensible.

selon le site ameli de la sécurité sociale, le capital décès est d'abord versé:

- en priorité aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'assuré décédé ;
- sinon au conjoint survivant non séparé ou au partenaire lié par un Pacs (pacte civil de solidarité) ;
- ou, à défaut, aux descendants ;

donc les enfants ne sont pas directement destinataires du capital décès.

salutations

Par **jos38**, le **29/07/2017** à **16:03**

bonjour. il faudrait savoir exactement quel est le contrat avec pro btp. la rente éducation sert à financer des études, c'est sans doute pour cela que votre mère vous a déclarés scolarisés. pourquoi ne les appelez-vous pas vous-même?

Par **Nadeje11**, le **30/07/2017** à **10:05**

Bonjour oui en effet cest avec pro btp dsl si le message nest pas tres comprehensible, je les appelle sans cesse et tombe toujours sur une personne differente dernièrement on ma dit que cetait bon que nous allions recevoir cette rente mais cela fait un mois je ne sais quoi dire je me demande si ils ne vont pas sen rendre compte que nous somme pas a lecole ou si ils le verront a partir du moment ou je trvaillerais ? Pour repondre plus haut ma mere ne maide pas je ne travaille pas javais en effet demandée pour ceux qui ne sont pas en activité (travail) depuis longtemps elle ma dit que ces personnes la pourrais percevoir une somme. je suis perdu jutilise mon decouvert ce qui nest pas malin je pensais recevoir cette rente que devrais je faire..

Merci

Par **morobar**, le **30/07/2017** à **10:08**

Bjr,

Vous pensez mal, si vous espérez percevoir une rente indue, sans fournir un certificat de scolarité ou une attestation universitaire...

En outre si tel est le cas, vous vivrez longtemps avec le risque d'être contrainte au remboursement de cet indu.

Par **jos38**, le **30/07/2017** à **11:10**

bonjour. comme dit ci-dessus, ne comptez pas sur cette rente-éducation si vous ne reprenez pas vos études. vous serez obligée de la rembourser. voyez l'assistante sociale de votre mairie pour toucher une aide éventuelle.

Par **Nadeje11**, le **31/07/2017** à **09:22**

Bonjour, je me tue a dire a ma mere quelle na pas été honnete et que cela retombera sur nous donc du coup pour sa betise nous ne percevrons rien... moi je penserais juste toucher une petite somme qui nest mieu que rien vu que je ne men sort plus  
Je ne sais pas comment ca se fait dailleur vue quelle a donnée des certificat de scolarite datant de 2012 ??? comment ont ils pu accepter de ci vieux certificat

Merci pour vos reponse ( et non je ne suis pas la mechante dans toute lhistoire)

Par **jos38**, le **31/07/2017** à **09:41**

bonjour. qui a dit que vous étiez la méchante? on vous dit simplement que la rente-éducation est versée pour ceux qui font des études. donc arrêtez de vous focaliser là-dessus. si votre mère a fait une fausse déclaration, cela risque de lui retomber sur le nez. voyez avec l'assistante sociale . elle éclaircira cette affaire de capital-décès et vous avez peut-être droit au rsa

Par **Visiteur**, le **05/08/2017** à **22:42**

bonsoir,  
Rente éducation veut dire aide aux études pour les enfants...en étude.  
Votre mère l'aurait donc perçue à votre place ?

Par **Nadeje11**, le **07/08/2017** à **23:35**

Elle a perçu son capital décès mmais bon je ne pense pas que nous allions percevoir cette rente et tant mieux je ne veux aucun problèmes et je ne veux pas faire de problèmes a ma mere donc Adieu cette rente

Merci pour vos reponses